

Le français langue étrangère en Espagne. Le cas particulier de la Communauté Valencienne



Teresa Menadas Cuesta

Présidente de l'Association des Professeurs de Français de Valencia
(APFVAL)

teresa.menadas@uv.es

Reçu le 31-03-2014 / Évalué le 15-07-2014 / Accepté le 15-10-2014

Résumé

L'article présente la situation particulière de l'enseignement du français dans la Communauté Valencienne, en exposant les données spécifiques et une ébauche d'analyse des raisons qui ont donné lieu à cette situation tout en la comparant avec celle des autres communautés autonomes de l'État espagnol. Il énumère certaines des initiatives développées pour la promotion du français dans le but de sensibiliser la société du besoin de l'apprentissage de plus d'une langue étrangère.

Mots-clés : plurilinguisme, politique éducative, activités de promotion

El francés lengua extranjera en España. El caso particular de la Comunidad Valenciana

Resumen

El artículo presenta la especial situación de la enseñanza del francés en la Comunidad Valenciana, mostrando datos específicos y un esbozo de análisis de las razones que han dado lugar a esta situación, comparándola con la del resto de las comunidades del Estado español. Se enumeran también algunas de las iniciativas desarrolladas para la promoción del francés con la finalidad de sensibilizar a la sociedad de la necesidad del aprendizaje de más de una lengua extranjera.

Palabras clave: plurilingüismo, política educativa, actividades de promoción

French as a foreign language in Spain. The particular case of the Comunidad Valenciana

Abstract

This article presents the particular situation of French teaching and learning in the *Comunidad Valenciana*. It shows specific data and an outlined analysis of the reasons that have led to this situation, whilst at the same time comparing it with Spain's other *Comunidades*. It also lists some of the initiatives developed for the promotion of French language teaching, with the aim of making society aware of the need to learn more than one foreign language.

Keywords: plurilingualism, educational policy, promotional activities

L'Espagne, un pays plurilingue

Dire que l'Espagne est un pays plurilingue n'est pas une nouveauté. Ce n'est pas une nouveauté que de rappeler que 41% de la population totale de l'État, soit 16.3 millions de personnes, vivent sur des territoires ayant plus d'une langue officielle, que ce soit le galicien, l'euskera ou le catalan dans ses différentes variétés. Et encore faudrait-il augmenter ce pourcentage si l'on tient compte des territoires où l'on parle des langues qui n'ont pas atteint le statut de langues officielles, comme l'asturien ou l'aragonais, ou même les différentes langues parlées par les communautés immigrantes qui se sont installées en Espagne au cours des dernières années, où nous retrouvons presque toutes les langues du spectre linguistique. C'est surtout vrai dans la Communauté valencienne où l'on passe souvent sans sursauts d'une langue à l'autre alternativement dans la communication quotidienne.

Un pays plurilingue, et fier de l'être ?

On pourrait croire que cette réalité est la suite d'un respect foncier de la richesse que suppose la variété des langues par rapport aux actifs culturels de l'humanité, à ses possibilités d'évolution grâce à la communication, aux besoins d'intégration sociale des personnes. Car en effet, la connaissance des langues est un sublime atout qui prépare les personnes à tous les genres d'apprentissage et qui permet le développement de l'intelligence, de la socialisation mais aussi de la propre individualité. Ceci est incontestable, mais cette connaissance renforce aussi la possibilité de dialogue interculturel et, par conséquent, éloigne les barrières de l'ethnocentrisme et facilite une compréhension plus ample des faits humains.

C'est ce que le Conseil de la Coopération Culturelle du Conseil de l'Europe a reconnu en adhérant à ces trois principes énoncés dans le préambule de la Recommandation R (82) 18 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe considérant :

«que le riche patrimoine que représente la diversité linguistique et culturelle en Europe constitue une ressource commune précieuse qu'il convient de sauvegarder et de développer et que des efforts considérables s'imposent dans le domaine de l'éducation afin que cette diversité, au lieu d'être un obstacle à la communication, devienne une source d'enrichissement et de compréhension réciproques. »

«que c'est seulement par une meilleure connaissance des langues vivantes européennes que l'on parviendra à faciliter la communication et les échanges entre européens de langue maternelle différente et, partant, à favoriser la mobilité, la compréhension réciproque et la coopération en Europe et à éliminer les préjugés et la discrimination. »

«que les États membres, en adoptant ou en développant une politique nationale dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues vivantes, pourraient parvenir à une plus grande concertation au niveau européen grâce à des dispositions ayant pour objet une coopération suivie entre eux et une coordination constante de leurs politiques. »

Ces principes, assumés et développés dans des objectifs de politique éducative, ont donné lieu comme on sait à des études, des actions, des accords¹ tels qu'ils ont imprégné les décisions de politique éducative partout en Europe en mettant l'accent sur «l'importance politique aujourd'hui et dans l'avenir du développement de domaines d'action particuliers tels que les stratégies de diversification et d'intensification de l'apprentissage des langues afin de promouvoir le plurilinguisme en contexte pan-européen »², et qui ont influencé les orientations générales et particulières de l'enseignement et de l'évaluation des langues étrangères, notamment à partir du *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues: apprentissage, enseignement, évaluation*, élaboré sur commande du Conseil de l'Europe.

Tous les États européens ont accepté de façon enthousiaste les recommandations successives et orientations européennes dans le sens du développement des principes énoncés plus haut. Il s'agit d'un enjeu fondamental destiné à préserver une vision pluraliste de l'Europe, une valeur inaliénable pour une éthique démocratique de la citoyenneté européenne.

La Communauté Valencienne

L'État espagnol et les différentes Communautés autonomes, dont la Communauté Valencienne y ont aussi adhéré, ne serait-ce que dans la formulation des grands principes de base des différents textes relevant de la politique éducative. La réalité des faits montre, pourtant, que la situation est bien différente de celle que l'on pourrait espérer à partir des prises de position formulées. L'apparente volonté d'impulser le plurilinguisme est démentie par les chiffres et les statistiques, comme le prouvent les données suivantes pour l'année scolaire 2011-2012 publiées par le ministère de l'éducation espagnol³ :

	Anglais	Français	Autres langues	Total
Maternelle (2e cycle)	73,30%	0,6 %	0,20%	74,10%
Primaire	98,6 %	0,6%	0,2 %	99,4 %
Education Secondaire Obligatoire	98,0 %	1,5 %	0,2 %	99,7 %
Bachillerato (années lycée)	95,2 %	1,7 %	0,3 %	97,2 %

Tableau 1. Pourcentage d'élèves selon leur première langue étrangère

	Anglais	Français	Autres langues	Total
Primaire	0,4 %	5,10%	0,60%	6,10%
Enseignement Secondaire Obligatoire (ESO)	2,10%	36,90%	2,80%	41,90%
Bachillerato (années de lycée)	2,20%	20,60%	1,3 %	24,1 %

Tableau 2. Pourcentage d'élèves qui étudient une deuxième langue étrangère en tant que matière optionnelle

Une simple observation de ces tableaux montre que pratiquement la totalité des élèves de l'enseignement primaire, secondaire obligatoire et secondaire post-obligatoire font de l'anglais en tant que première langue, tous types d'établissements confondus (publics, privés, privés sous contrat). Seulement 1,7 % des élèves ont choisi une autre première langue, le français pour 1,5 %, l'allemand, l'italien ou le portugais selon les régions pour 0'2 %.

Ces résultats sont évidemment interprétés à la lumière de l'énorme pression sociale que subissent les populations pour apprendre l'anglais, véritable *koinè* de notre époque. Une pression qui a malheureusement entraîné, depuis une vingtaine d'années, des prises de décisions précipitées de la part des autorités administratives qui ont souvent forcé les établissements à changer la langue étrangère enseignée (le français majoritairement jusqu'à la fin des années 80), en instituant l'anglais comme langue unique, au lieu de permettre la coexistence des deux langues et cela sans prévoir ni le temps ni les structures nécessaires à la formation des enseignants qui, pour la plupart, avaient été formés en français.

Dans les établissements d'enseignement du secondaire, les équipes de direction incitées ou soutenues par les responsables de l'administration ont souvent dévié la

demande de français afin de simplifier la structure et l'organisation (moins d'options, moindre complexité des horaires). Dans ces cas, c'est seulement la "lutte" des enseignants et souvent des AMPAs (Associations de parents d'élèves) qui a réussi à ajourner la "mort annoncée" du français dans les établissements mais cette résistance n'a pas empêché la disparition de 566 postes d'enseignant de français, reconvertis en anglais par décision administrative dans la Communauté Valencienne pour l'année 2012-2013.

Les données que nous allons maintenant étudier, proviennent toujours du document consultable en ligne cité *infra*, publié par le Ministère espagnol de l'éducation, de la culture et du sport, intitulé « Statistiques des enseignements non universitaires⁴ ». Il s'agit de 4 graphiques qui permettent une analyse plus fine de la situation, et surtout la comparaison de ce qui se passe dans la Communauté Valencienne vis-à-vis des autres communautés autonomes.

À partir du **graphique 1 « Pourcentage d'élèves faisant une langue étrangère en Maternelle 2e cycle »** (page 4 de ce document), nous observons tout d'abord la grande disparité des situations. Sur une moyenne de 75%, il y a tout de même quatre communautés autonomes (Estrémadure, Galice, La Rioja, Castille et León) dans lesquelles 100% des élèves apprennent une langue étrangère (ne serait-ce que par des activités d'éveil) ; ce pourcentage diminue progressivement jusqu'à 41% où se situe la Communauté Valencienne. On pourrait être tentée d'expliquer cette situation par la nécessité d'introduire le valencien (la variété du catalan parlée dans certains territoires de la Communauté) dans le système, ce qui ajoute une matière de plus dans le curriculum, et cette analyse pourrait se voir renforcée par le fait que la Catalogne, les Baléares ou le Pays Basque, toutes les trois étant des communautés autonomes avec également deux langues officielles, se trouvent aussi "à la queue du peloton". Pourtant, nous voyons que la Galice, qui a aussi deux langues officielles (le galicien et l'espagnol) est en tête, avec 100% d'élèves apprenant une première langue étrangère, et que l'Andalousie, au contraire (qui n'a qu'une langue officielle, l'espagnol), est dans une situation proche de celle de la Communauté Valencienne avec seulement 57% des élèves étudiant une première langue étrangère. La situation est donc complexe et d'autres hypothèses sont à formuler pour mieux comprendre cette organisation: des décisions sont très probablement liées à des problèmes d'infrastructure ou de ressources, voire à la formation des enseignants qui devraient prendre en charge les classes.

Qu'en est-il de l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère ?

Le 2^o graphique de ce document (page 4) « **Pourcentage d'élèves du Primaire faisant une deuxième langue étrangère optionnelle** » montre également une grande disparité dans les chiffres, qui vont de 2% à 30% des élèves impliqués dans l'étude de

la deuxième langue étrangère, avec une moyenne de 6%. Là encore, la Communauté Valencienne se situe dans les derniers rangs, loin derrière les communautés pionnières : la Communauté de Murcie et les Canaries. L'interprétation de ces résultats n'est pas évidente, mais on pourrait peut-être avancer l'hypothèse de l'influence de certains faits socio-économiques : le caractère de communautés productrices de biens agricoles pour l'exportation (Murcie) ou franchement orientées vers le tourisme international (Canaries). Pourtant, l'agriculture et le tourisme sont également des secteurs d'activité économique essentiels pour la Communauté Valencienne. Il faudra donc tout simplement chercher l'origine de ces contradictions dans les décisions prises en matière de politique éducative. Pour l'année scolaire 2014-2015, par exemple, la LOMCE (*Ley Orgánica para la Mejora de la Calidad Educativa*, nouvelle loi d'éducation⁵), permettra dans les cursus de l'enseignement primaire le choix entre deux matières optionnelles : Langue étrangère II et Éducation artistique. Mais dans la Communauté Valencienne, les élèves du primaire pourront difficilement exercer ce choix puisque la plupart des postes d'enseignants de français ont été supprimés.

Quant à l'enseignement secondaire, (voir le 3^e graphique intitulé *Pourcentage d'élèves d'E.S.O. faisant une deuxième langue étrangère optionnelle*, page 5), la structure même du système, qui ne permet pas d'instaurer l'apprentissage d'une deuxième langue obligatoire, donne à la deuxième langue étrangère (donc à la langue-culture française mais aussi italienne, allemande, portugaise pour ne citer qu'elles) le statut de matière optionnelle en concurrence avec quinze autres possibilités au moins, telles que l'informatique ou divers types de soutien éducatif. Le résultat en est que 40% seulement des élèves ont été en contact avec une deuxième langue étrangère internationale, le français majoritairement pour 36% du total en fin d'étape.

Et nous ne pouvons pas encore nous réjouir du niveau que ces heureux élus ont pu atteindre en français car les conditions d'apprentissage ne sont pas les meilleures. En effet, le système permet de commencer les études de la deuxième langue étrangère à n'importe quelle année de l'étape, et permet pareillement de les abandonner à la fin de chaque année pour choisir l'année suivante une autre option. Par conséquent, face à l'impossibilité d'ouvrir des classes de même niveau en raison de la taille des effectifs, dans une même salle de classe, on trouve des débutants à côté d'autres élèves qui ont fait plusieurs années de français. Il est facile d'imaginer les difficultés que cela pose pour les enseignants, et les frustrations souvent générées chez les élèves, malgré l'imagination et l'ingénierie didactique déployées par les professeurs de français pour mettre à profit cette hétérogénéité paradoxalement imposée.

L'idée de stimuler ce multilinguisme (bénéfique tout aussi bien pour les personnes que pour les pays), ainsi que le plurilinguisme qui contribuerait à développer le goût et la capacité d'apprentissage d'autres langues, même de façon autonome, est donc bien loin.

Pour ce qui est des élèves de *Bachillerato* (les années de Première et de Terminale), selon le **graphique 4** de ce document (page 5) « **Élèves de *Bachillerato* apprenant une deuxième langue étrangère optionnelle** », 24% des élèves espagnols font une deuxième langue étrangère et là, la Communauté Valencienne se trouve presque en tête près de cette moyenne, loin cependant de ce 62% des andalous, qui ont instauré l'étude de la deuxième langue étrangère comme matière obligatoire en première année du *Bachillerato* en 2008. Est-ce dû au fait que les candidats des PAU (*Pruebas de Acceso a la Universidad*, épreuves équivalentes au bac) ont la possibilité de choisir la langue étrangère dans laquelle ils réaliseront les épreuves de langue étrangère ? Nous en avons lancé l'hypothèse. Toujours est-il que, partout et aussi dans la Communauté Valencienne, l'option de la deuxième langue étrangère connaît l'énorme concurrence des matières dites « de modalité », spécifiques des différentes filières et possédant des coefficients intéressants par rapport à la note finale dans les épreuves qui permettront, ou pas, de choisir les études universitaires préférées.

Mais la LOMCE, qui sera appliquée l'année scolaire 2015-2016 pour l'ESO et le *Bachillerato*, ne va pas améliorer cette situation et donner enfin aux élèves espagnols les mêmes possibilités de choix qu'ont leurs camarades européens. En effet, la deuxième langue étrangère est soumise, dans cette nouvelle loi, à des conditions qui rendront impossible son choix et son apprentissage dans la plupart des établissements publics. Ce seront les communautés autonomes qui, finalement, devront organiser le cursus pour l'ESO et le *Bachillerato* en ce qui concerne la deuxième langue. Ceci va créer, encore, une grande inégalité entre les étudiants espagnols des différentes communautés, certaines ne tenant pas compte des recommandations du Conseil de l'Europe.

L'enseignement bilingue

Les essais successifs d'augmenter le nombre d'apprenants d'anglais ainsi que d'améliorer le niveau général de connaissance en langues étrangères dans la Communauté Valencienne ont été à l'origine de décisions parfois absurdes. Nous avons cité la reconversion *manu militari* des enseignants de français en enseignants d'anglais dans le primaire, ou l'obligation d'assumer l'enseignement de l'anglais à des instituteurs spécialistes des mathématiques ou de tout autre matière. Actuellement, les propositions des chercheurs en didactique des langues ou en psycholinguistique ont prouvé l'intérêt de l'Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère (désormais EMILE, ou enseignement bilingue), non seulement pour l'apprentissage des langues mais aussi pour le développement cognitif des apprenants. Il s'agit pour ces approches de structurer l'enseignement et l'apprentissage d'une ou plusieurs matières en une langue étrangère de façon que, tout en perfectionnant les stratégies plurilingues, l'on acquiert

la langue d'une manière plus "naturelle", la langue servant d'instrument de communication plutôt que d'objet d'apprentissage. Cette approche contribue aussi énormément à l'élargissement de l'environnement culturel des apprenants et c'est un vaccin contre l'ethnocentrisme, du moment que l'on travaille à partir de supports variés dans les deux langues. Depuis les années 90, l'enseignement bilingue n'a cessé de s'accroître.

La Conselleria d'Educació de la Generalitat Valenciana a publié en 2012 un décret régulant l'enseignement plurilingue qui autorise seulement l'implantation de projets plurilingues en anglais bien que, en option, il est possible d'instaurer une Discipline Non Linguistique (DNL) dans une deuxième langue étrangère. Mais, il est explicitement annoncé qu'aucun projet de classe plurilingue en une langue autre que l'anglais ne sera autorisé. Tant et si bien que les établissements qui avaient initié il y a plusieurs années ces projets en français avec un caractère expérimental vont être obligés de les abandonner.

Répondre aux attentes d'une société en mouvement

Si la situation de l'enseignement du FLE dans les établissements scolaires ne connaît pas ses meilleurs moments, les relations aussi bien commerciales que culturelles entre notre Communauté et plusieurs pays francophones vont de mieux en mieux. La France est toujours notre premier client avec une augmentation des ventes de 8,5% l'an dernier⁶. Le Maroc a augmenté ses achats à la Communauté Valencienne de 20% et l'Algérie de 38%. Pourtant, les responsables éducatifs continuent d'ignorer la nécessité de former des interlocuteurs réellement plurilingues, ce qui laisse parfois des postes de travail hors de la portée de beaucoup de jeunes. Telle est la réalité que ce PDG français reconnaissait dans un article de *La Vanguardia*⁷, "obligé d'engager des Français devant l'impossibilité de trouver des Espagnols parlant le français". Même constatation par rapport au tourisme ou aux relations universitaires, Valencia étant la première destination des étudiants Erasmus et la France étant la deuxième des étudiants espagnols après l'Italie. Et il en est de même pour les relations culturelles entre notre Communauté et les pays francophones, surtout la France, notre voisin. Les activités culturelles organisées à l'Institut Français ne désespèrent pas, et les conférenciers, les écrivains, les musiciens français qui visitent les principaux centres culturels suscitent un grand intérêt.

Les enseignants de français sont bien sensibles à cela, et n'ont de cesse d'organiser des activités pour transmettre la conscience de cette réalité au moyen de toute sorte d'activités de promotion.

C'est ainsi qu'il existe dans chacune des provinces de la Communauté, des Associations de Professeurs de Français fédérées dans la FEAPF (Fédération Espagnole d'Associations des professeurs de français)⁸ et la FIPF (Fédération Internationale des Professeurs de Français), qui collaborent pour préparer des Journées Pédagogiques ou des formations à l'adresse des enseignants, des activités pour les élèves, comme les Journées Cinéma, des Rencontres d'élèves, ou des concours de production en langue française, qui connaissent un grand succès chaque année.

Finalement, de grands efforts sont faits aussi dans le domaine de la diffusion de la langue et des cultures francophones à travers des campagnes de presse ou des campagnes publicitaires, la production de brochures, affiches ou autocollants, le blog⁹ de l'Association des Professeurs de Français de Valence ou une de nos dernières initiatives : la diffusion à travers l'internet de la vidéo : *Parler Français, un plus*. (2013)¹⁰, que nous vous invitons cordialement à regarder.

Notes

1. Voir http://www.ciep.fr/dossierdoc/politique_linguistique/reperes_biblio.php [Consulté le 15-03-2014].

2. CECRL Chapitre 1, p.11 http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/framework_fr.pdf [consulté le 15-03-2014]

3. « Statistiques des enseignements non universitaires » (2011-2012), Ministère de l'Éducation.

4. Lien à suivre pour accéder à ces statistiques et aux 4 graphiques ou tableaux analysés dans notre étude :

<https://www.mecd.gob.es/dms/mecd/servicios-al-ciudadano-mecd/estadisticas/educacion/no-universitaria/alumnado/Lenguas-extranjeras/Nota.pdf> [consulté le 29-03-2014].

5. <http://www.boe.es/boe/dias/2013/12/10/pdfs/BOE-A-2013-12886.pdf> [consulté le 15-03-2014].

6. http://www.camaravalencia.com/es-ES/informacion/economica/estadisticas_economicas/Documents/CV_en_cifras_2013.pdf [consulté le 15-03-2014].

7. Quotidien espagnol : <http://www.lavanguardia.es/premium/epaper> [consulté le 15-03-2014].

8. <http://www.feapf.es/?lang=fr> [consulté le 15-03-2014].

9. <http://apfvalblog.blogspot.com.es> [consulté le 15-03-2014].

10. <https://www.youtube.com/watch?v=KbpybNwuVzw> [consulté le 15-03-2014].